

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-435/PR/MET portant approbation du Bilan d'ouverture de l'Agence Djiboutienne des Routes (A.D.R).

n° 2014-435/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
18 juin 2014

Numéro JO
n° 12 du 30/06/2014

Date du numéro
30 juin 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°108/ANI10/6ème L portant réorganisation du Ministère de l'Équipement et des Transports et fixant leurs attributions

VU Le Décret n°99-0128/PR/MET portant création du Fonds d'Entretien Routier

VU L'Arrêté n°2013-686IPREIMET portant composition des membres de la Commission Nationale chargée d'établir le bilan d'ouverture de l'Agence Djiboutienne des Routes (ADR)

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 Portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 Portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des ministères

VU Le décret n°2013-355/PRE portant création de l'Agence Djiboutienne des Routes

SUR Proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le bilan d'ouverture de l'Agence Djiboutienne des Routes arrêté à la date du 1er janvier 2013 et qui se présente comme suit

– Actif :.....1 421 582 258 FD1. Fonds de Dotation
:.....927 312 098 FD2. Report à nouveau :.....328 898 089
FD3. Dettes et autres engagements :.....165 372 071 FD

Article 2

Le présent arrêté, sera enregistré, communiqué et publié dans le journal officiel, de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH